Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 82 (1946)

Heft: 32

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXXIIe ANNÉE — N° 32 14 septembre 1946

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative: *Congrès de la F.I.A.I.* — Vaud : *Au Grand Conseil.* — *Quelques précisions.* — *Places au concours.* — *Association antialcoolique.* — Genève : *Abonnements à la comédie.* — U. I. G. - Messieurs : *Convocation* — U. I. G. - Dames : *Convocation.* — *U.A.E.E. Convocation.* — Neuchâtel : *Comité central.* — *Traitements.* — *Mise au concours.* — *Rappel.* — Valais : *U.P.P.V.* : *Parler.* — Informations : *Service d'informations S.L.V.-S.P.R.* — *Communiqué.*

Partie pédagogique: J.S. : *Quelques mots sur la sélection des élèves (suite).* — M. Chantrens : *L'enseignement du civisme.* — P. Fink : *Village d'enfants Pestalozzi à Trogen.* — L.C. *Collaboration.* —

PARTIE CORPORATIVE

CONGRÈS DE LA F. I. A. I.

Genève, fin juillet 1946

Du 25 au 31 juillet dernier s'est tenu à Genève la 13e conférence des délégués de la Fédération internationale des Associations d'Instituteurs. La dernière avait eu lieu à Paris du 14 au 16 juillet 1939 ; celle de 1940 devait avoir lieu à Edimbourg...

Pendant toute la guerre, l'activité de la Fédération fut suspendue ; d'abord parce que les temps se prêtaient peu aux relations internationales, ensuite parce que dès l'été de 1940, l'occupation allemande et le gouvernement de Vichy rendirent impossible toute action ; les locaux de la Fédération furent occupés, mais heureusement les archives et les fonds purent être sauvés. Des deux secrétaires, l'un, M. Dumas, dut se réfugier dans le Midi de la France, l'autre, M. Lapierre, finit par être arrêté, déporté et mourut dans un camp de concentration.

Malgré tout, M. Dumas chercha à maintenir les contacts. Ouvertement ou clandestinement, il réussit à rester en relations avec la Suisse, la Suède, l'Angleterre et les Etats-Unis. Dès la libération, il se mit à l'œuvre pour reconstituer la Fédération ; au prix de difficultés innombrables, il réussit à renouer les liens affaiblis ou rompus, et grâce à sa persévérance et sa ténacité, les délégués de 14 pays, bravant les obstacles dressés par les formalités de visa et les prescriptions des offices des changes, purent se réunir à Genève dans la dernière semaine de juillet.

Ce n'est pas sans émotion que nous avons retrouvé l'atmosphère de ces réunions internationales : atmosphère de cordialité, de confiance, de franchise, de volonté de comprendre. Et cependant, la plupart des délégués étaient des hommes nouveaux à la F. I. A. I. ; l'absence de nombreux habitués des congrès d'avant-guerre avait d'ailleurs dans bien des cas une signification tragique, morts en captivité, tués dans le combat, fusillés... Et nul n'a pu entendre sans émoi les communications présentées au début du congrès par nos collègues de Hollande, du Luxembourg, des Indes néerlandaises, de Belgique sur les conditions dans lesquelles ils ont dû vivre pendant l'occupation : écoles réquisitionnées, corps enseignant soumis à des tentatives de nazification, brimé, puni, torturé ; et toujours la

phrase qui revient : malgré toutes les pressions, allant de la flatterie au poteau d'exécution, les instituteurs et institutrices sont restés inaccessibles à la propagande ennemie ; dans les pires conditions ils ont continué à assurer leur tâche dans la mesure du possible, et dès que l'ennemi a été chassé, ils ont entrepris courageusement l'œuvre de la reconstruction. Sans doute, cette œuvre s'avère pleine de difficultés. La jeunesse a souffert terriblement de la guerre, physiquement et moralement. Ce n'est pas impunément que pendant 7 ans, les enfants ont été soumis à une morale de guerre, pour laquelle se débrouiller par tous les moyens, mentir, voler deviennent des vertus majeures et ce n'est pas sans peine qu'on doit revenir à une morale humaine basée sur l'entraide, sur la vérité. Et il est singulièrement réconfortant de constater avec quel enthousiasme nos collègues des pays occupés se sont remis à l'ouvrage et préparent l'avenir.

Le congrès de Genève a suivi un programme différent de celui des anciens congrès ; il a d'abord compté une première partie du 25 au 27 juillet au cours de laquelle les contacts ont été repris et le congrès proprement dit a été préparé. Ces séances préliminaires ont permis la nomination des commissions de travail et la rédaction des rapports, car c'est une des caractéristiques des discussions de la F. I. A. I. de ne s'engager que sur des sujets strictement délimités et de délaisser toute parlotte sur les idéologies pour se concentrer sur des propositions pratiques. Ainsi, en trois jours, le Bureau exécutif élargi a mis en chantier le travail qui autrefois incombait aux rapporteurs des associations nationales et au secrétaire général. Et le 28 juillet, quand le congrès lui-même a été solennellement ouvert, tout était prêt.

G. Willemin.

VAUD

AU GRAND CONSEIL

En date du 23 février 1945, le Conseil d'Etat vaudois décidait que l'art. 87, nouveau, de la Loi sur l'instruction publique primaire (scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans) serait valable pour tous les jeunes gens et jeunes filles domiciliés ou séjournant dans le canton de Vaud, *quel que soit le domicile légal des parents.*

C'était astreindre tous « nos petits Suisses allemands » à fréquenter nos classes jusqu'à 16 ans. Nombre de ces jeunes garçons et jeunes filles viennent passer, de 15 à 16 ans, une année en Suisse française. Pour beaucoup, les obligations scolaires sont terminées. Et notre loi vaudoise leur était appliquée : à leur grande surprise, au grand dam de leur « patron », pour l'ennui des maîtres qui les recevaient.

Car, en effet, à y bien réfléchir, que viennent faire chez nous ces jeunes Confédérés ? Apprendre le français ? Non, ce n'est pas le *but* de leur séjour. Grandes filles et grands garçons, à qui pesait le « joug » de l'école, ils ont voulu le secouer ! En attendant d'entrer en apprentissage, avant de trouver leur voie, ils sont venus dans une ferme comme petit domestique ou petite bonne, dans un magasin comme garçon de course. Leurs « patrons » sont heureux d'avoir, à si peu de frais, une main d'œuvre appréciable et combien recherchée en ces temps de pénurie de personnel.

A peine ces jeunes Suisses alémaniques ont-ils passé le tunnel de Chexbres, que l'art. 87, ignoré de tous et des patrons, les rive à un « banc vaudois » pour leur année tout entière.

Et voilà nos jeunes Bernois ou Soleurois condamnés à vivre de nouveau entre ces quatre murs qu'ils fuyaient avec tant de plaisir ; et leurs patrons ennuyés de se voir frustrés de bras au bout desquels ils comptaient mettre une fourche, plutôt qu'une plume. Et le maître voit arriver un beau jour un « Allemand » ! On lui trouvera une place, on lui donnera quelques livres et un cahier. Alors, la plupart du temps, commenceront des heures d'ennui. Car il est difficile pour le maître de s'occuper spécialement du jeune exilé qui, lui, tirera sa matinée d'école tant bien que mal. Certains de ces jeunes gens trouvent quelque intérêt au travail nouveau. Mais, rentrés à la ferme ou au magasin, ils entendront le patron « pester » contre cette école qui prend leur personnel au lieu de le laisser travailler.

Le maître, lui, ou bien se désintéressera absolument de ces Confédérés ou, alors, en toute conscience, il ne voudra pas les laisser sans travail ; il trouvera un moment pour s'occuper spécialement de son élève Suisse allemand.

Y aurait-il vraiment quelque profit à rendre cette loi aussi rigoureuse ? Il ne le semble pas. Et l'on comprend la motion du député Decollogny qu'une commission du Grand Conseil vient d'étudier. Unanimement, la commission a conclu à la prise en considération de cette motion, que le Grand Conseil a renvoyée au Conseil d'Etat pour étude et rapport.

Souhaitons que le Département de l'Instruction publique tranche le cas le plus simplement possible et fasse en sorte que nos classes (même parfois les classes primaires supérieures) ne soient plus embarrassées d'élèves de langue allemande qui, de 15 à 16 ans, n'ont que bien peu le désir de suivre l'école, lorsqu'ils viennent dans le canton de Vaud.

Et puis encore, si le Service de l'enseignement primaire, qui étudiera le problème avec Messieurs les inspecteurs, pouvait, dans un geste de large compréhension, y joindre la question connexe, véritable épine dans la vie scolaire de chaque hiver : celle des jeunes Suisses allemands astreints aux Cours d'éducation civique. Les arguments sont les mêmes que pour les moins de 16 ans.

Qu'on allège tous nos Cours de ces jeunes gens de Suisse alémanique ; certains sont peut-être intéressants ; mais, pour la plupart, ces heures de classe sont pénibles, sans compter que le « patron » adressera encore des reproches, et en quels termes, chacun le sait !

On invoquera le sentiment patriotique, l'obligation morale que l'on a de s'occuper de ces jeunes gens entre 16 et 20 ans. Peut-être, oui ! Mais tout cela, c'est du sentiment. Et le résultat ? Déjà contestable avec nos jeunes Vaudois ; alors avec ces Suisses d'outre Sarine ?

Je suis certain que tous les instituteurs, encombrés chaque hiver de ces « poids morts », applaudiraient chaleureusement si, quelque jour, une telle mesure était prise.

En attendant ce jour faste, contentons-nous de souhaiter la revision de l'art. 87 dans le sens demandé par la motion Decollogny.

René Rouilly.

QUELQUES PRÉCISIONS

Le *Bulletin corporatif* du 31 août dernier, sous le titre « Ici et là », cite un extrait du journal le « Pays », de Porrentruy, qui félicite les autorités payernoises du subside de Fr. 10 000 qu'elles ont octroyé dès 1946 aux écoles catholiques.

Or, une importante fraction politique du Conseil communal de Payerne a déposé un recours sur le bureau du Conseil d'Etat vaudois, au sujet de ce subside haussé d'un coup de 2 000 à 10 000 francs.

Le recours relève des vices de forme constatés dans la rédaction nébuleuse des procès-verbaux du législatif payernois. Aussi ce registre a-t-il été requis par le Conseil d'Etat qui a, au surplus, retenu jusqu'au prononcé de son verdict tout versement de subside aux classes catholiques !

Nous nous permettons de croire que, même si ce subside devait être octroyé chaque année, la population protestante de Payerne et son corps enseignant tout particulièrement n'en déduiraient pas nécessairement que cette école professionnelle est « l'institution de premier plan » citée par le « Pays » de Porrentruy...

M. B.

PLACES AU CONCOURS

Instituteurs : Fontanezier ; Vaulion (20 septembre). Bavois ; Boussens ; Cuarny ; Vers-l'Eglise ; Château-d'Oex (24 septembre).

Institutrices : Vaulion ; Epautheyres (20 septembre). Vers-l'Eglise ; Grandcour (24 septembre).

Maîtresses enfantines : Avenches (20 septembre). Cully (24 septembre).

Maîtresse de coupe : Chavornay (24 septembre).

ASSOCIATION ANTIALCOOLIQUE DU CORPS ENSEIGNANT VAUDOIS

10me cours d'enseignement antialcoolique organisé en commun avec la Commission romande de cidre doux et jus de raisin

Collège de Romanel sur Lausanne, le mercredi 25 septembre 1946

Programme :

Matin : 8 h. 45. Conférence par M. Ph. Aubert, ing. agronome : *L'importance pour l'agriculture suisse de l'utilisation non alcoolique des fruits.*

9 h. 30. *Expériences scolaires* par M. le Dr Max Oettli, Dr ès sciences (Valeur du sucre de fruit, fermentation, stérilisation, présence des vitamines dans les aliments).

11 h. Conférence par M. le Dr P. Pochon, médecin à Lausanne : *La valeur alimentaire des fruits et jus de fruits, notre sucre national.*

Après-midi : 14 h. *Suite des expériences scolaires* avec le concours *des participants* (M. le Dr M. Oettli).

15 h. *Visite de vergers modèles et démonstration de stérilisation.* M. Robert Bovey, arboriculteur patenté, Romanel.

18 h. Clôture du cours.

Le Département de l'Instruction publique recommande ce cours aux instituteurs et institutrices ainsi qu'aux maîtresses ménagères. Ceux et celles qui ne seraient pas en vacances sont priés de s'entendre avec leur Commission scolaire afin d'obtenir le congé nécessaire.

Les participants qui désirent participer à un modeste repas en commun à l'auberge communale de Romanel (prix Fr. 4.—) sont priés de s'inscrire jusqu'au lundi 23 septembre au plus tard, auprès de M. G. Flück, instituteur, Prilly sur Lausanne.

GENÈVE ABONNEMENTS A LA COMÉDIE

La Société nouvelle d'exploitation du Théâtre de « La Comédie » met à la disposition des membres de nos associations des abonnements à prix réduits pour la saison 1946-1947, valables le dimanche soir ou le vendredi soir.

L'abonnement, dont le prix est plus élevé que celui de l'an dernier, donne droit à 20 spectacles au lieu de 16, et comprend au moins 6 galas avec vedettes.

Tarif des abonnements « Associations » :

Rez-de-chaussée : Fauteuil Fr. 80.— ; Stalle de parterre Fr. 65.— ; Parterre Fr. 54.—.

Première galerie : Cordon Fr. 65.— ; Autres rangs et loges Fr. 60.—.

Deuxième galerie : Cordon Fr. 54.— ; Autres rangs Fr. 40.—.

Amphithéâtre : 1er Fr. 33.— ; 2e Fr. 19.50 ; 3e Fr. 16.50.

Comme d'habitude, ces prix ne sont accordés que s'il y a au minimum 10 abonnements souscrits.

Les anciens abonnés ont la faculté de conserver les places qu'ils occupaient l'an dernier en s'adressant directement au bureau de « La Comédie ».

Pour tous renseignements concernant les abonnements, prière de s'adresser à Ed. Gaudin, 34, Servette, tél. 2 30 73, ou encore à « La Comédie » en justifiant de l'affiliation à l'U.I.G.

Ed. G.

U. I. G. MESSIEURS

CONVOCATION

Les titulaires de classes à plusieurs degrés (classes rurales et semi-urbaines) sont convoqués pour le mercredi 18 septembre, 17 h., au *Coq d'Or,* en séance de **commission.**

Ordre du jour :

Examen du rapport sur les conditions de l'enseignement à la campagne.

Matile.

U. I. G. DAMES

CONVOCATION

Assemblée générale ordinaire

Chères collègues,

Vous êtes convoquées en assemblée générale le mercredi 18 septembre, à *« La Marquise », (Rond-Point).*

Ordre du jour :

1. Communications du Comité : rapide tour d'horizon de notre monde pédagogique.
2. Proposition de Mme Dottrens.
3. Proposition du Comité : parrainage du Sanatorium de St-Jean d'Aulph.
4. Divers.

Venez nombreuses ! *Le Comité.*

L'Ouvroir de l'Union des Femmes nous communique qu'il a reçu cette année de notre groupement la somme de Fr. 250.—.

Un grand merci à toutes celles qui ont participé à la réalisation de cette somme et qui ont contribué à soutenir cette œuvre si digne d'intérêt.

S. F.

U. A. E. E.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mercredi 18 septembre à 16 h. 30, Taverne de la *Madeleine,* Salle au premier étage. *Ordre du jour :*

1. Rappel de modifications aux Statuts.
2. Communications très importantes.
3. Allocations 1947.

Chères collègues, venez très nombreuses à cette séance où votre présidente doit vous entretenir de questions particulièrement importantes.

Le Comité.

NEUCHATEL

COMITÉ CENTRAL

Fonds scolaire. Dans sa séance du 24 août, le C.C. a adopté le texte de deux circulaires qui seront prochainement adressées aux membres de notre fonds de retraite, l'une aux membres actifs, l'autre aux retraités. La plupart des collègues, soit tous ceux qui ont entendu l'exposé très complet de Fritz Humbert-Droz sur la question, savent de quoi il s'agit. Pour les absents qui, comme toujours eurent tort, voici quelques brefs renseignements :

Dans notre canton, chacun le sait, les titulaires de fonctions publiques sont au bénéfice de trois caisses de retraite distinctes : celle des magistrats et fonctionnaires, celle des maîtres de l'enseignement secondaire, professionnel et supérieur et, enfin, notre Fonds scolaire de prévoyance. De ces trois institutions, seule la première, de création récente et édifiée sur des bases solides grâce au concours de l'Etat, possède actuellement une situation actuarielle parfaitement équilibrée. Les deux autres fonds ne sont pas, à beaucoup près, en si bonne posture. Notre caisse primaire, notamment, victime de vicissitudes et d'erreurs passées, victime aussi de la fermeture d'environ 120 classes pendant la période d'entre deux guerres, n'offre pas à ses membres une impression d'absolue sécurité. Certes, la réouverture récente de plusieurs classes est un facteur réjouissant et la future expertise accusera peut-être une amélioration, mais il faudrait être en mesure d'améliorer aussi la pension de nos

retraités. Or, pour 455 cotisants, il y a actuellement 229 pensionnaires ! Avec les ressources disponibles, l'assainissement du Fonds scolaire exigerait un temps bien long, bien trop long en face des besoins que l'augmentation progressive du coût de la vie rend chaque jour plus urgents !

Aux grands maux, les grands remèdes. Notre collègue Fritz Humbert-Droz, membre du comité du fonds, que la question préoccupe depuis longtemps, a mis sur pied un projet qu'il nous propose de présenter au Conseil d'Etat. Ce projet prévoit la fusion et la stabilisation par l'Etat des trois caisses de retraite qui seraient réunies sous une seule administration. Il y aurait évidemment un déficit à couvrir, mais il y aurait aussi une œuvre d'équité en assurant à tous les vieux serviteurs de l'Etat, quelles qu'aient été leurs fonctions, une retraite leur permettant de vivre décemment.

Comme preuve de notre bonne volonté, et de notre désir de voir la question enfin résolue, un versement volontaire de vingt francs au minimum par membre serait fait au comité du Fonds scolaire, comme contribution modeste à l'assainissement de la caisse. Petite goutte d'eau dans le réservoir, témoignage de l'intérêt et de l'attachement que chaque membre porte à son institution de retraite !

Avec l'autorisation du C.C. Fritz Humbert-Droz s'est rendu successivement dans les sections pour y exposer son point de vue. On discuta, puis on vota. A la presque unanimité des membres présents, les diverses assemblées ont adopté le projet.

Chargé de son exécution, le C.C. expédiera prochainement, à chaque membre du Fonds scolaire, une circulaire accompagnée d'un mandat. Il y aura sans doute quelques réticents parmi ceux qui furent absents aux assemblées de sections. Nous entendons déjà les objections : « Qu'est-ce que ce versement ? Quelques milliers de francs dans la caisse du Fonds, c'est insignifiant ! Tandis que vingt francs !... par le temps qui court !... » — Certes, chers collègues, vous avez raison... Mais ces vingt francs, c'est un acte de foi. Et nous savons que vous les verserez.

ADAPTATION DES TRAITEMENTS AU COUT DE LA VIE

Cette question, abordée par le C.C., fait l'objet d'un rapport très intéressant du président Rothen. Nous y reviendrons. S. Z.

MISE AU CONCOURS

La Brévine. Poste d'institutrice de la classe du Bois de l'Halle.
Entrée en fonctions : 1er octobre 1946. *Délai d'inscriptions :* 12 septembre 1946.

Boveresse. Poste d'institutrice de la classe du Mont.
Entrée en fonctions immédiate. *Délai :* 18 septembre.

Fenin - Vilars - Saules - Engollon. Poste d'instituteur.
Entrée en fonctions : 1er novembre. *Délai :* 23 septembre.

RAPPEL

Nous rappelons la *Journée d'éducation antialcoolique* du lundi 23 septembre prochain.

Le cours est gratuit. Le transport Neuchâtel-Auvernier-Perreux-Neuchâtel se fera en autocar, sans frais. Un dîner aura lieu à l'Hôtel du Lac à Auvernier, Fr. 5.50 (2 menus : avec ou sans poisson). S'inscrire en indiquant le menu choisi, jusqu'au *20 septembre*. Des logis sont à la disposition des participants obligés de se rendre à Neuchâtel le dimanche. S'inscrire jusqu'au *15 septembre*. Des excursions à leur intention sont prévues, pour ce dimanche, au Saut-du-Doubs en autocar (Fr. 6.—) et à Morat en bateau (Fr. 3.15).

Toutes les inscriptions sont reçues par Mlle J. Guibert, institutrice, Beauregard 18, Serrières (tél. 5 40 67).

VALAIS

U. P. P. V.

PARTIR...

A l'instant où le soussigné quitte le Valais pour prendre une classe à Lausanne, il se sent pressé de dire deux choses.

Tout d'abord son excellent souvenir : celui de collègues aimables et compréhensifs ; celui de rencontres fraternelles et cordiales. Qu'il faisait bon se retremper deux fois l'an dans la belle atmosphère des séances de l'U.P.P.V. Et quel contraste bienfaisant avec l'esprit de certaines réunions sédunoises, moins amènes et amicales...

En second lieu, sa sympathie. Pendant 6 ans il a connu votre situation dans ce qu'elle a de magnifique et de difficile. Il a essayé de la faire connaître dans quelques chroniques de ce *Bulletin*. Il a aussi essayé de la défendre devant certains membres autorisés de Conseil ou de Commission scolaire. Il vous quitte en pleine lutte, alors que l'action entreprise par le bureau de l'Union ne vient en somme que commencer. Soyez certains qu'il est et reste avec vous dans vos efforts vers une situation matérielle moins précaire.

Et maintenant il passe la plume. Il se réjouit de suivre votre activité dans les chroniques du nouveau bulletinier. Il forme ses meilleurs vœux pour chacun de vous et espère vous revoir soit en Valais, soit à Lausanne, Chemin de la Joliette 3. *J.-P. R.*

INFORMATIONS

SERVICE D'INFORMATIONS S. L. V. - S. P. R.

Instituteur bernois placerait son fils de 15 ans comme volontaire en Suisse romande pendant les vacances d'automne (mi-septembre-octobre). Il payerait petite pension.
Offres Ernst Fuchs, Röthenbach i' E. (Ct, Berne).

Echange. Elève de l'école secondaire, 15 ans, cherche place en Suisse romande pendant les vacances d'automne (15 sept.-20 oct.). On prendrait en échange jeune garçon ou jeune fille).
Offres : E. Schrag, inst., Bremgarten.

COMMUNIQUÉ

EXPOSITION DES ARMES SECRÈTES

On peut recommander aux classes visitant le Comptoir de Lausanne d'aller voir Place Centrale, l'exposition des armes secrètes allemandes dont les alliés ont pu s'emparer. Ces divers engins meurtriers ne manqueront pas d'intéresser nos élèves en leur révélant tout ce que le génie destructeur de l'homme peut mettre au service d'une guerre totale.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

QUELQUES MOTS SUR LA SÉLECTION DES ÉLÈVES (suite)

Le but poursuivi par le législateur dans la sélection des élèves était de leur faciliter l'entrée dans les écoles secondaires et dans les *classes primaires supérieures*. Partout où se trouvent des classes A, le recrutement pour ces écoles se fait uniquement dans ces classes, tandis qu'ailleurs on choisit des élèves dans les classes normales.

En ce qui concerne le passage des élèves des écoles primaires dans les classes primaires supérieures, l'article 119 de la loi vaudoise sur l'instruction publique primaire dit ceci : « Pour être admis dans une classe primaire supérieure, il faut :

1. être âgé de 12 ans au minimum et avoir suivi une année au moins le degré supérieur de l'école primaire ;
2. avoir obtenu au cours de cette année une moyenne suffisante fixée par le règlement. »

Autrefois, les exigences étaient sévères, lorsqu'on utilisait l'échelle de 1 à 5. En effet, il fallait que l'élève obtînt 1,5 de moyenne dans les branches essentielles. Aujourd'hui, c'est 7,5 sur un maximum de 10. Cette dernière moyenne est plus favorable à l'élève, surtout si celui-ci sort d'une classe normale et non d'une classe d'avancés. Or, les classes normales sont actuellement les plus nombreuses, un trop grand nombre d'élèves peuvent entrer en primaire supérieure. Aussi il arrive assez fréquemment que l'inspecteur d'arrondissement soit obligé de procéder à un examen (prévu par la loi, du reste), pour éliminer quelques élèves.

Je pense qu'il faut se garder d'être trop indulgent. Plusieurs patrons, qui engagent régulièrement comme apprentis des jeunes gens sortant des classes primaires supérieures, nous ont dit à plusieurs reprises que les élèves d'autrefois étaient mieux préparés. Probablement que cela est dû uniquement aux circonstances actuelles.

Je crois que l'on pourrait prévoir pour les classes primaires supérieures *deux modes de sélection*, un valable pour la campagne où, d'une façon générale, il y a moins d'heures d'école qu'en ville, et un autre mode de sélection pour les localités urbaines, où la scolarité est plus complète.

Voici les avantages que j'y vois : beaucoup de parents, craignant que leur enfant ne puisse entrer en primaire supérieure, l'envoient au collège à 10 ou 11 ans, et pourtant très souvent nombre de ces enfants assimileraient mieux le programme de primaire supérieure que celui des collèges, malgré tout plus abstrait. Après leur libération bon nombre d'élèves bien doués choisiraient une profession convenant mieux à leurs aptitudes réelles. Au reste, chacun sait que les carrières libérales sont encombrées, tandis qu'on ne trouve presque plus de garçons intelligents qui veuillent apprendre un métier manuel. Ajoutons que beaucoup de ces enfants qui tâtent du collège échouent en cours de route et reviennent aigris à l'école élémentaire.

En ville donc, les élèves auraient parcouru le programme primaire supérieur à 15 ans. Entre 15 et 16 ans on prévoirait pour eux un enseignement spécial, vivant, qui les préparerait à la vie active. On pourrait même procéder à une nouvelle *sélection,* choisir les élèves qui auraient les aptitudes leur permettant de réussir facilement dans l'artisanat ou l'industrie ; les élèves habiles de leurs mains, dessinant facilement, etc. Ces garçons seraient groupés pour recevoir un enseignement dont les branches de base seraient le *travail manuel,* le *dessin,* la *géométrie,* la *géographie économique,* sur lesquelles se grefferait l'enseignement du français, de l'arithmétique et de la comptabilité.

Nous recevons assez souvent des réclamations des associations professionnelles, qui nous expliquent que dans les métiers on manque de chefs, que la plupart viennent d'autres cantons où on n'a pas l'aversion qu'on a chez nous pour les travaux manuels.

Les élèves sortant de ces classes apprendraient, me semble-t-il, avec un goût prononcé un métier manuel où ils pourraient faire une brillante carrière. Parallèlement à ces classes il y en aurait d'autres, destinées aux élèves qui auraient les capacités nécessaires pour entrer dans les administrations publiques ou privées, dans les bureaux, dans les banques, à l'Ecole de commerce, etc. Les élèves recevraient un enseignement les préparant à leur carrière future. Quant aux jeunes filles, elles pourraient profiter d'un enseignement ménager plus complet qu'actuellement. Je ne prévois pas de modification importante en ce qui concerne le programme des classes de campagne ; il est toutefois indispensable qu'il soit en harmonie avec l'activité des habitants de la région où la classe recrute ses élèves. La création d'une 4e année ne se justifie pas, le maître a suffisamment de travail avec les 3 divisions qu'il doit diriger.

Si l'on admettait un nouveau mode de sélection pour les classes urbaines, il faudrait évidemment reviser l'article 119 de la loi, admettre que les élèves peuvent entrer en primaire supérieure à la sortie du degré moyen. Cela aurait évidemment une répercussion sur le programme primaire supérieur qu'il faudrait modifier dans quelques-unes de ses parties, en maintenant toutefois l'essentiel, à savoir que *chaque classe est libre de modifier le programme d'après les besoins de la région.* Permettez-moi pour terminer de faire remarquer qu'au fond, en prévoyant ce nouveau mode de sélection, nous ne nous éloignons pas du tout *de la destination et du but* de l'école primaire supérieure. En effet, *je lis dans les premières pages du Plan d'études les principes suivants :*

> L'enseignement primaire supérieur est destiné aux élèves bien doués du degré supérieur de l'école élémentaire...
>
> Il s'adresse en particulier aux jeunes garçons et aux jeunes filles dont la destinée probable sera de remplir une des nombreuses occupations que l'agriculture, les administrations publiques, le commerce et l'industrie offrent aux travailleurs...

Toutes les professions ont besoin d'être vivifiées par une élite ; le rôle de l'école primaire supérieure est précisément de former des

jeunes gens et des jeunes filles aptes à remplir leur tâche au bureau, à l'atelier, aux champs.

L'école primaire supérieure poursuit un double but :

1. assurer un complément d'études générales...
2. orienter vers les nécessités de la vie pratique.

Le programme primaire supérieur est réparti sur trois années d'études... Il pourra être prévu une 4e année.

En ce qui concerne les classes primaires supérieures, nous en arrivons aux conclusions suivantes :

1. Il faut maintenir des exigences élevées dans la sélection des élèves.
2. Prévoir deux modes de sélection, un pour la ville et un pour la campagne.
3. Dans les localités urbaines, le programme primaire supérieur pourrait se terminer, en règle générale, à 15 ans. Je dis bien en règle générale, parce qu'il y aura toujours des élèves qui, pour une raison ou une autre (maladie, absence prolongée, etc.), devront être retardés d'une année.
4. En ville, une 4e année préparerait les élèves à la vie active, le programme tiendrait compte des aptitudes des enfants.
5. A la campagne, pas de changement dans le mode de sélection.

J. S.

L'ENSEIGNEMENT DU CIVISME

Du rapport de M. F. Bürki, expert en chef des examens pédagogiques des recrues, nous extrayons une page de notre collègue Chantrens qui, comme on sait, a prêché d'exemple l'hiver dernier, dans de nombreux cours post-scolaires, pour le plus grand profit de ses auditeurs.

Je sais maintenant que la meilleure manière d'enseigner, c'est la manière concrète et précise. Je suis reconnaissant à M. Bürki de ce qu'il m'a révélé la vérité de l'éducation « pestalozienne », résumée dans ce conseil du grand pédagogue : « Rien d'artificiel, pas de livre, la vie ». Je lui dois d'éprouver sur le tard, hélas, cette joie d'enseigner que donne la communication du savoir fondé sur les données puisées à même la vie de chaque jour.

Je voudrais insister plus particulièrement sur l'enseignement concret dans le domaine du civisme.

La leçon d'«instruction civique» a la réputation solidement établie d'être ingrate pour le maître et ennuyeuse pour les élèves. C'est là une réputation parfaitement imméritée. Une telle leçon peut, en effet, être agréable à donner pour le maître et attrayante pour les élèves. La condition en est que le maître soit concret, c'est-à-dire — je m'excuse de me répéter, mais je parle par expérience personnelle — de n'enseigner que sur la base de données réelles, tirées de la vie publique, telle qu'on peut la suivre pour ainsi dire « de visu » dans sa localité pour ce qui concerne les autorités communales, ou telle qu'elle s'étale dans les journaux pour

ce qui a trait aux autorités et aux manifestations civiques cantonales et fédérales. Il n'est en effet aucune disposition de nos constitutions ou de nos lois et règlements que la vie courante n'illustre par des cas correspondants. Qu'il s'agisse de l'organisation politique de la commune, du canton, ou de la Confédération, des attributions de nos autorités aux mêmes degrés, de nos droits politiques et de nos libertés individuelles, il n'est que d'ouvrir les yeux et... les gazettes pour avoir à disposition le fait, la circonstance ou le personnage propres à étayer et à animer une leçon, et par conséquent à la rendre intéressante.

Car je suis persuadé que si la leçon d'instruction civique passe pour insipide, cela tient à ce qu'on l'a trop longtemps donnée de façon abstraite, d'après les livres, qui sont le plus souvent des choses mortes. Or l'enfant — et au point de vue qui nous occupe on est enfant tant qu'on est astreint à l'instruction — n'est sensible qu'à ce qui « bouge » et vit. Parlez-lui du Conseil fédéral, du Conseil national, d'initiative et de referendum tels qu'on les décrit généralement dans les manuels, et vous avez peine à fixer son attention. Montrez-lui au contraire M. le conseiller fédéral Stampfli calculant nos rations mensuelles, ou M. le conseiller national Nerfin, ou Guinand, ou Favre... exposant leur point de vue sur la revision des articles économiques, ou une liste de l'initiative pour la suppression des pleins pouvoirs couverte de signatures, ou l'affiche du pilier public décrétant le referendum à propos de l'assainissement des C.F.F.... et vous le verrez s'émoustiller, entrer dans le jeu et s'y piquer !

Dites-lui à grand renfort de phrases redondantes et de mots sonores que l'exercice du droit de vote est un devoir, et vous n'éveillerez d'écho ni dans son esprit ni dans son cœur. Représentez-lui, par contre, que pour les élections communales récentes dans le canton de Vaud, 16 524 citoyens sur 29 940, soit le 55 %, ont voté à Lausanne, contre 824 sur 1117, soit le 73 %, aux Planches-Montreux ; ou que, pour l'initiative concernant la protection de la famille, Glaris a donné 57 % de oui, Thurgovie 62 %, Schwyz 72 %, Berne 85 %, Valais 90 %... et vous le verrez participer en imagination à cette compétition sportive d'un nouveau genre, et peut-être y prendre goût pour l'avenir !

Mais il ne suffit pas d'être concret, soit de fonder son enseignement sur la réalité vivante ou vécue. Encore convient-il de préciser les données du cas concret. Affirmer que les Montreusiens ont mieux fréquenté les locaux de vote que les Lausannois ne satisfait qu'à demi la soif de curiosité de l'enfant. Il faut lui en administrer la preuve, non pas seulement par les chiffres approximatifs, à la centaine ou au millier près, mais à l'unité près. Le nombre 824 « respire » bien mieux la vérité, l'authenticité, donc la réalité de la vie, que le nombre 800 ! De même, on a plus de chances d'accrocher l'intérêt de l'élève en lui parlant de la session du Grand Conseil vaudois qui s'est ouverte le lundi 10 décembre à 14 heures, qu'en faisant état d'une session quelconque. Le vague et l'imprécis ont toujours quelque chose d'abstrait à ses yeux, ou du moins d'étranger à la réalité de la vie qui est impitoyablement exacte dans toutes ses manifestations.

M. Chantrens.

VILLAGE D'ENFANTS PESTALOZZI A TROGEN

Une première contribution du Don suisse et le succès de la vente de la Coccinelle en juin dernier ont permis à l'Association pour le village d'enfants Pestalozzi de commencer la construction de cinq maisons d'enfants à Trogen. Celles-ci devront être terminées l'automne prochain, prêtes à accueillir un certain nombre d'orphelins de guerre, pour un séjour d'une longue durée, dans une bonne communauté villageoise. Dans un milieu serein, qui leur offrira le repos en même temps qu'une patrie, ils pourront grandir là-haut, et acquérir la force et la santé qui leur permettront ensuite de suivre leur propre voie.

La Coccinelle, que l'on rencontre encore si fréquemment aujourd'hui, n'a pas constitué que la base financière nécessaire à l'œuvre. Son action a été d'un autre ordre encore : elle a diffusé l'idée du village Pestalozzi dans toutes les couches de la population, et donné ainsi une nouvelle impulsion à la générosité de notre peuple. De jeunes volontaires infatigables sont à l'œuvre depuis des semaines à Trogen. Sous la direction des entrepreneurs ils effectuent des travaux de terrassement et de construction. De retour dans leurs familles, après avoir accompli ce service volontaire de travail, auquel ils furent poussés par le désir d'aider, ils engagent leurs camarades à les imiter, si bien que cette aide juvénile se continue sans interruption. L'Office central pour le rassemblement des moyens nécessaires à l'œuvre reçoit journellement des lettres de personnes animées du besoin de donner, manifestant leur volonté de contribuer, sous une forme quelconque, à la réussite de l'œuvre commune. Des classes entières, des groupes de jeunesse s'annoncent comme aides volontaires, tricotent des bas, cousent de la lingerie, confectionnent des vêtements, fabriquent des meubles et des jouets. Des sociétés prélèvent des montants dans leurs caisses, des maisons industrielles et de commerce annoncent des contributions, petites ou grandes, en faveur de cette action humanitaire unique en son genre.

Cependant les moyens disponibles ainsi que le travail volontaire accomplit jusqu'à présent ne suffisent pas pour construire les 24 maisons projetées, qui doivent recevoir chacune 16 enfants. Les 19 autres maisons qui, en raison de la détresse inimaginable des orphelins de guerre européens sont absolument nécessaires, ne pourront être commencées qu'au moment où de nouveaux moyens financiers auront été mis à disposition de l'association. Celle-ci a cherché et trouvé une nouvelle voie qui permet à chacun de contribuer par son obole à l'achèvement du plan, en faisant l'acquisition d'une ou de plusieurs

parts de souscription du village d'enfants Pestalozzi.

Ces parts, à fr. 2.—, 5.—, 10.—, 50.—, 100.— et 1000.— sont offertes en vente depuis le milieu de juillet. Afin de les rendre accessibles à chacun et de les placer avec le minimum de frais, Pro Juventute, qui s'est chargé de réunir les fonds indispensables au village d'enfants, s'est adressé aux propriétaires de magasins en leur demandant de procéder à la vente ; avec une prévenance des plus louables, ceux-ci ont accepté de collaborer à l'œuvre. Ainsi l'acquisition des parts de souscription a été rendue des

plus aisées, puisqu'il est possible de les trouver dans les magasins de tout le pays. Chacun pourra donc en acheter : écoliers, jeunes gens, femmes et hommes, sociétés, institutions, entreprises, etc.

Mais le présent appel s'adresse avant tout aux collègues, institutrices et instituteurs : faites de la propagande dans vos classes en faveur de l'achat des parts de souscription pour le village d'enfants. Intervenez auprès de vos élèves afin qu'à leur tour ils engagents leurs parents à en acquérir aussi. Utilisez les crédits de courses non épuisés pour acheter une part de souscription d'un montant plus ou moins élevé. Organisez en automne ou durant l'hiver prochain des représentations et des concerts dont le bénéfice sera destiné à l'achat de parts de souscription. Prêtez votre concours pour que reste vivante dans le peuple l'idée de sacrifice, afin que les moyens financiers indispensables à cette œuvre importante, si nécessaire à la jeunesse de l'Europe, ne tarissent point.

P. Fink, Berne.
Représentant de la S. I. B. au sein du Comité de l'Association pour le village d'enfants Pestalozzi.

SOURIRE

COLLABORATION

La réunion de parents terminée, la mère de Plomb-Plomb — c'est ainsi que ses camarades nommaient le cancre de la classe — s'était avancée vers le jeune maître, lui disant :

— En tout cas, avec le mien, ne vous gênez pas... S'il y a un petit quelque chose qui ne va pas, vous n'avez qu'à nous le faire savoir. Je vous garantis qu'à la maison...

« Un petit quelque chcse qui ne va pas ! »... Le jeune maître n'avait pas eu le cœur d'enlever à la mère les illusions qu'elle entretenait à l'endroit de son galopin ; mais, par contre, il avait aussitôt eu l'idée d'utiliser la précieuse offre de collaboration pour améliorer la conduite et le travail du détestable grimaud.

Car ce dernier brillait — euphémisme ! — surtout par son impertinence. A chaque observation ou réprimande de son maître, il avait une manière immuable de lever ses larges épaules, de tourner sa face hilare vers ses camarades et de marmonner :

— Je m'en f...

Le lendemain déjà, le pédagogue put saisir une occasion favorable. L'habituel scénario s'étant déroulé, il exigea que le polisson apportât son carnet de notes pour y faire figurer une observation circonstanciée. Sur la page spécialement affectée aux « communications du personnel enseignant », le maître traça, entre une irrémédiable déchirure et une envahissante tache de graisse, deux phrases lourdes de sens : « *César s'est montré d'une rare impertinence à l'égard de son maître. Il doit présenter demain la copie notée d'autre part.* » Une ligne pointillée indiquait l'endroit réservé à l'obligatoire signature des parents.

Le surlendemain, après l'appel quotidien, le maître interpella son élève :

— Ta copie ?

Plomb-Plomb montra sa face hilare.

— Pas faite.

— Pas faite ?... Et l'observation ?

— La mère l'a signée.

Avec l'assurance que donne la possession du bon droit, il s'avança vers le pupitre, à la main le carnet roulé en cornet. La signature de la mère figurait à l'endroit réservé. Le maître voulut s'assurer qu'à défaut de copie, une sanction paternelle ou maternelle avait tout de même marqué l'événement. Il questionna :

— Qu'a dit ta maman ?

— La... la... mère ?

— Oui, ta mère, si tu veux ?

— Ben... ben... elle a dit comme ça que... que... vous seriez un...

Mais la fin de la phrase se perdit dans la tempête de gaîté qui déferla subitement dans la classe.

L. C.

POÈMES D'ALBERT RUDHARDT

Nous rappelons à nos lecteurs la souscription annoncée dans notre numéra du 17 août. En renvoyant sans tarder le Bulletin ci-dessous, non seulement ils permettront la publication d'une œuvre de valeur dont ils seront les premiers à bénéficier, mais ils rendront un hommage à la mémoire d'un artiste généreux dont le souvenir doit rester longtemps vivant parmi nous.

Bulletin de souscription

ALBERT RUDHARDT

POÈMES

120 pages, aux Editions du Mont-Blanc, Genève

Je souscris à ..... exemplaires de cet ouvrage au prix de 7 francs. (Le livre sera vendu 8 fr. 50 en librairie.) Edité à 500 ex. sous réserve que la souscription soit couverte. — Payable par remboursement postal.

Nom : .....

Adresse : .....

Signature : .....

Adresser les souscriptions à Mme Alb. Rudhardt, rue Saint-Jean 17, Genève, jusqu'au 20 septembre.

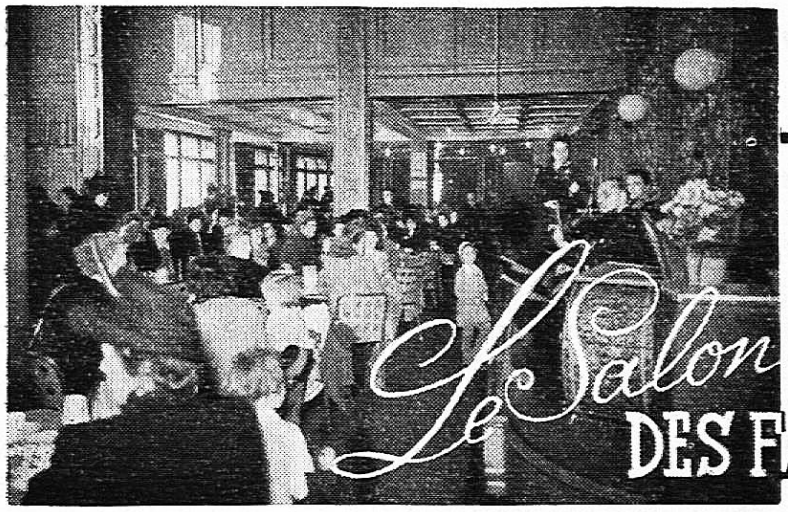

Le Salon de thé
DES FAMILLES

Chaque après-midi concert
Consommations de 1er choix

3ème ÉTAGE DES GRANDS MAGASINS Innovation s.a.
LAUSANNE

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS
COLLECTIVITÉ S. P. V.

Êtes-vous assuré contre la maladie?

Demandez sans tarder tous renseignements à
M. F. PETIT
Ed. Payot 4 Lausanne Téléphone 3 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.

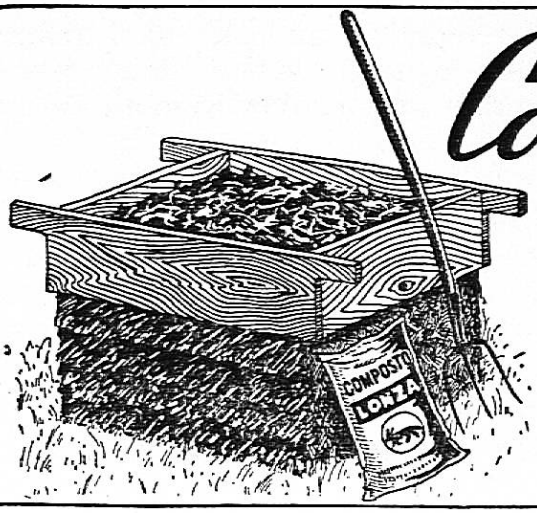

Composto Lonza
transforme rapidement tous déchets
de jardin, feuilles, tourbe etc.
en excellent fumier

LONZA S. A. BALE

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

auquel est adjointe la

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

garantie par l'Etat

Prêts hypothécaires et sur nantissement

Dépôts d'épargne

Emissions d'obligations foncières

Garde et gérance de titres

Location de coffres-forts (Safes)

LE BUDGET doit être équilibré...

MUTUELLE
VAUDOISE ACCIDENTS

Par l'intermédiaire de la Société Pédagogique Vaudoise, vous vous assurez très avantageusement contre les accidents auprès de l'Assurance Mutuelle Vaudoise, Lausanne.

DEMANDEZ
CONSEILS ET RENSEIGNEMENTS à

M. Pierre JAQUIER, instituteur à GIVRINS (Vaud)

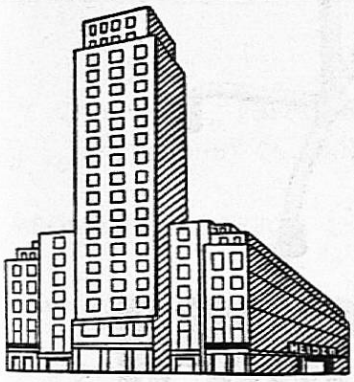

meubles HEIDER

S.A. MAISON FONDÉE EN 1860
MAITRE ÉBÉNISTE
100% SUISSE
85 ANS D'EXPÉRIENCE
A LAUSANNE
BEL-AIR-MÉTROPOLE

CHAMBRES A COUCHER
SALLES A MANGER

Qualité garantie
Prix avantageux
Choix énorme

11, Terreaux - Métropole LAUSANNE

Livraison franco

© Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

J. A. — Montreux

Un signe du maître et tous les élèves ont réglé leur table en position oblique ou horizontale.

Deux tours de clé et la grande Micheline n'aura plus de motif d'arrondir son dos pour écrire. Pour le petit Jean-Pierre, par contre, on abaissera un peu le siège et la table.

Demandez le catalogue et les références pour les

meubles scolaires Embru

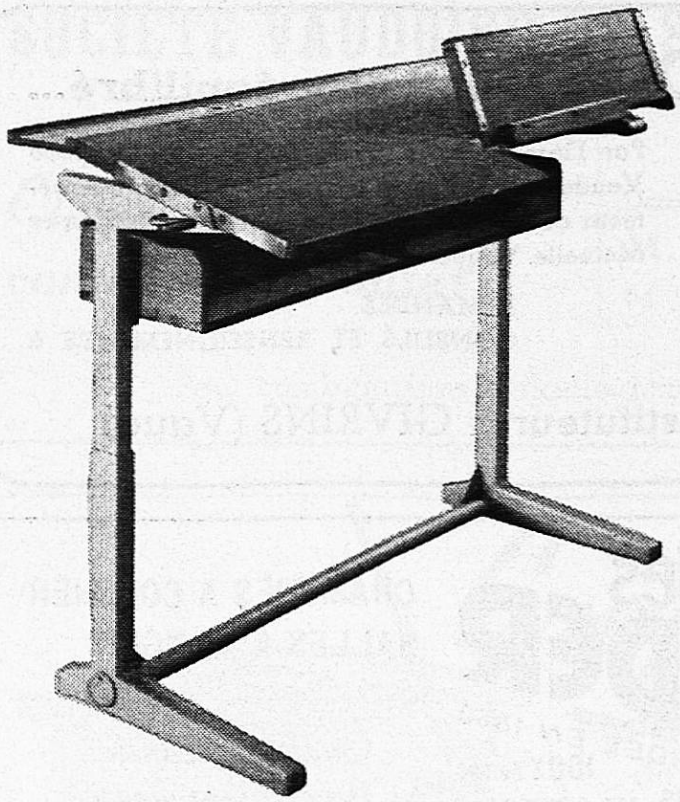

Usines Embru S. A., Ruti (Zurich)

embru

MONTREUX, 21 septembre 1946 LXXXIIe année — N° 33

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables:
Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9
Bulletin: Ch. GREC, LA TOUR-DE-PEILZ, avenue des Mousquetaires 12
Administration et abonnements
IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, Tél 6.27.98
Chèques postaux II b 379
Responsable pour la partie des annonces: Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse: Fr. 9— ; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

COLLÈGE PIERRE VIRET

Ch. des Cèdres 3 (Chauderon) - Lausanne

Section A: Elèves à partir de 16 ans

1938 29 élèves
1942 59 élèves
1946 105 élèves

Section B: Garçons de 10 à 16 ans

Maturités. Baccalauréats
Entrée au Gymnase
Raccordement aux Collèges

Cours préparatoires en vue de l'Ecole Normale

Paul Cardinaux, directeur.

414

Téléphone 3 35 99

Charles-André Nicole

EN ROUTE POUR LE PROCHE-ORIENT

Un voyage mouvementé dans des pays dont on parle beaucoup.
Avec des illustrations.

EDITIONS DU CHANDELIER, Bienne et Paris 6 fr.

Pianos occasions

Grand choix à l'état de neuf avec garantie

E. KRAEGE

ACCORDEUR RÉPARATEUR SPÉCIALISTE

Avenue Ruchonnet 5
à 100 mètres Gare C. F. F.
LAUSANNE Tél. 3 17 15

205

CROQUIS DE BIOLOGIE

en cartables: en feuilles détachées 10 à 4 cent.

LE CORPS HUMAIN Fr. 5.—
ZOOLOGIE Fr. 5.—
BOTANIQUE Fr. 3.50

F. FISCHER ZURICH 6
Turnerstr. 14

« Les croquis sont d'une valeur scientifique indiscutable et d'une bienfacture qui ne me paraît pas susceptible d'être dépassée pour des prix aussi bas ».

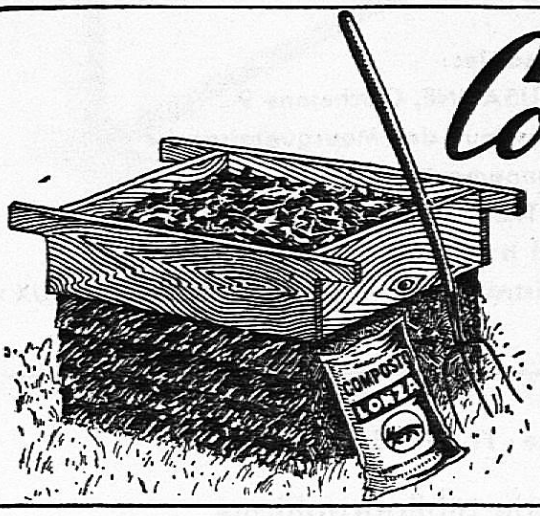

Composto Lonza

transforme rapidement tous déchets de jardin, feuilles, tourbe etc.

en excellent fumier

LONZA S. A. BALE